DEMANDE D'INSCRIPTION
ECOLES EUROPEENNES DE LUXEMBOURG
CATEGORIE II

2015/2016

Inscriptions du 13 avril 2015 au 22 mai 2015

Rentrée scolaire : mercredi 2 septembre 2015

Les Directions des Ecoles européennes de LUXEMBOURG se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

ECOLE	DIRECTION	SECTIONS LINGUISTIQUES / SWALS*	CONTACTS POUR LES INSCRIPTIONS ACCUEIL 13 H 30 – 16 H 30
LUXEMBOURG I 23, boulevard Konrad Adenauer L-1115 Luxembourg Fax +352 43 20 82 -344 www.euroschool.lu	Directeur adjoint maternel et primaire M. Hans VAN WISSEN Directeur adjoint secondaire M. Arben LUFI	**Anglophone, espagnole, francophone, germanophone, finlandaise, néerlandaise, polonaise, portugaise et suédoise.** Les élèves maltais sont obligatoirement inscrits en section anglophone à Luxembourg II. SWALS* = bulgare, estonien, lituanien, letton.	**Maternelle/Primaire** Mme Marie-Françoise RIHOUX Tél. : +352 43 20 82 468 marie_francoise.rihoux@eursc.org **Secondaire** Mme Alicia IGLESIAS Tél. : +352 43 20 82 224 alicia.iglesias@eursc.org
LUXEMBOURG II 6, rue Gaston Thorn L-8268 Bertrange www.eursc-mamer.lu	Directeur adjoint maternel et primaire M. Gian Luca LONGO Directeur Adjoint secondaire M. Martin WEDEL	**Anglophone, danoise, francophone, grecque, germanophone, hongroise, italienne, tchèque.** SWALS* = • hongrois, tchèque (cycle secondaire seulement), • croate, roumain, slovaque, slovène, (cycles maternel, primaire et secondaire)	**Maternelle/Primaire** Mme Yolande MICHAUD — Tel. : +352 27 32 24 3002 — yolande.michaud@eursc.org Mme Mélanie FISCHER — Tel. : +352 27 32 24 3239 — melanie.fischer@eursc.org **Secondaire** Mme Blandine THISSERANT — Tel. : +352 27 32 24 4002 — blandine.thisserant@eursc.org Mme Mélanie FISCHER — Tel. : +352 27 32 24 4002 — melanie.fischer@eursc.org

* **SWALS** = **S**tudents **W**ithout **A** **L**anguage **S**ection

INSTRUCTIONS

UNE SEULE DEMANDE D'INSCRIPTION PAR ENFANT PEUT ETRE INTRODUITE PENDANT TOUTE LA DUREE DES INSCRIPTIONS 2015/2016

Il est fortement recommandé de lire la Politique d'inscription aux Ecoles européennes de Luxembourg pour l'année scolaire 2015/2016 (ci-après la Politique), disponible sur le site internet des Ecoles Européennes de Luxembourg (Luxembourg I www.euroschool.lu, Luxembourg II www.eursc-mamer.lu) **AVANT de remplir le présent dossier d'inscription. En cas de divergence entre le texte de la Politique et les informations du présent formulaire, la Politique d'inscription prime.**

Veuillez remplir cette demande d'inscription avec le plus grand soin. Les mentions obligatoires du formulaire, qui figurent en gras et en italique, doivent être complétées par le demandeur. A défaut, l'école peut soit considérer que la demande d'inscription n'est pas complète et suspendre son traitement, soit interpréter le silence du demandeur dans le sens le plus favorable à l'application des règles générales d'inscription.

La demande ne sera prise en considération **QUE LORSQUE TOUS LES DOCUMENTS REQUIS SERONT JOINTS A CETTE DEMANDE QUI NE PEUT ETRE NI FAXEE, NI PHOTOCOPIEE, NI SCANNEE.**

DOCUMENTS A JOINDRE A LA DEMANDE D'INSCRIPTION :

	▪ **Une photo** d'identité.
	▪ **L'extrait d'acte de naissance original** délivré par l'administration communale du lieu de naissance ou une copie certifiée conforme à l'original.
	▪ **Attestation de l'employeur :** Un formulaire spécifique est à demander au secrétariat
	▪ **Les bulletins scolaires 2013/2014 et le bulletin intermédiaire 2014/2015** Si l'école ne délivre pas de bulletin intermédiaire, un certificat de fréquentation scolaire.
	▪ **A l'issue de la présente année scolaire**, **le bulletin scolaire 2014/2015,** indiquant **si l'élève a satisfait ou non aux exigences pour l'admission dans la classe supérieure**. Ces documents ne sont pas nécessaires pour une inscription au cycle maternel et en 1ère année primaire.
	▪ **Document de confirmation du paiement de frais scolaires** daté et signé pour prise de connaissance. (formulaire fourni dans le dossier d'inscription)
	▪ **En cas de séparation/divorce des parents**, la pièce justificative qui permet d'établir que le demandeur est titulaire de l'autorité parentale sur l'enfant et s'il agit seul, qu'il est soit titulaire de l'autorité parentale exclusive sur l'enfant, soit qu'il agit en qualité de mandataire de l'autre représentant légal. Le cas échéant, la décision judiciaire permettant au demandeur de procéder seul à l'inscription.
	▪ **En cas d'exercice de l'autorité parentale par un tuteur légal** une copie certifiée conforme de la décision de justice lui attribuant l'autorité parentale.
	▪ **Formulaire du Service médical, ainsi qu'une photocopie de la carte de vaccination.** Formulaire disponible sur le site de l'école
	▪ **Certificat de composition de ménage récent**

Les demandes d'inscription qui relèvent des sections/langues maternelles suivantes BG, EO, ES, FI, LE, LT, NE, PL, PO, SW doivent être adressées à l'Ecole européenne Luxembourg I.

Les demandes d'inscription qui relèvent des sections/langues maternelles suivantes CR, CS, DK, EL, HU, IT, MT, RO, SL, SO doivent être adressées à l'Ecole européenne Luxembourg II.

Les demandes d'inscription qui relèvent des sections DE, EN, FR peuvent indifféremment, suivant la préférence des représentants légaux de l'élève, être adressées à l'une ou l'autre des Ecoles européennes de Luxembourg. Les Ecoles se chargeront dans ce cas de répartir les demandes en fonction des règles d'admission énoncées ci-avant. L'analyse des dossiers d'inscriptions sera menée conjointement par la direction des deux Ecoles. Le fait de déposer un dossier d'inscription dans une école particulière ne présage en aucun cas l'acceptation de ce dossier par l'Ecole européenne en question.

La demande d'inscription, accompagnée de tous les documents requis, doit être déposée (cf. horaire d'ouverture du secrétariat sur le site internet de l'école) ou envoyée par courrier (postal, recommandé ou express) au secrétariat de l'école correspondant à votre première préférence :

ECOLE	CONTACTS POUR LES INSCRIPTIONS	SITE INTERNET
LUXEMBOURG I 23, boulevard Konrad Adenauer L-1115 Luxembourg	**Maternelle/Primaire** Mme Marie-Françoise RIHOUX Tél. : +352 43 20 82 468 marie_francoise.rihoux@eursc.org **Secondaire** Mme Alicia IGLESIAS Tél. : +352 43 20 82 224 alicia.iglesias@eursc.org	www.euroschool.lu
LUXEMBOURG II 6, rue Gaston Thorn L-8268 Bertrange	**Maternelle/Primaire** Mme Yolande MICHAUD Tel. : +352 27 32 24 3002 yolande.michaud@eursc.org Mme Mélanie FISCHER Tel. : +352 27 32 24 3239 melanie.fischer@eursc.org **Secondaire** Mme Blandine THISSERANT Tel. : +352 27 32 24 4002 blandine.thisserant@eursc.org Mme Mélanie FISCHER Tel. : +352 27 32 24 4002 melanie.fischer@eursc.org	www.eursc-mamer.lu

Pour tout renseignement relatif *à la procédure des inscriptions*, veuillez vous reporter *à la Politique d'inscription aux Ecoles Européennes de Luxembourg (Luxembourg I www.euroschool.lu Luxembourg II www.eursc-mamer.lu sous « Inscriptions »).*

► NOUS ATTIRONS VOTRE ATTENTION SUR LE FAIT QUE

POUR LES ELEVES DE CATEGORIE 2

IL N'Y A PAS :

- **de cantine (pour les cycles maternel et primaire) les journées courtes,**

- **de prise en charge après les cours pour les journées longues et les journées courtes (pour les cycles maternel, primaire et secondaire).**

DEMANDE D'INSCRIPTION - Catégorie II
ANNEE SCOLAIRE 2015/2016

Photo

ELEVE NOM …….……..

Prénom …….……...……

Nous vous prions de bien vouloir remplir cette demande d'inscription avec le plus grand soin. Celle-ci ne sera prise en considération que **lorsque tous les documents requis seront joints au dossier**.

- Les demandes concernant une section linguistique présente dans une seule école ainsi que les demandes d'élèves pour lesquels il n'existe pas de section linguistique correspondant à leur langue maternelle (SWALS) seront accueillies dans l'une des deux écoles de Luxembourg selon la répartition des sections linguistiques figurant en page 2.

- Pour toute autre demande d'inscription en section anglophone, francophone ou germanophone dans une des Ecoles Européennes de Luxembourg, vous êtes priés d'indiquer votre ordre de préférence de 1 à 2 en tenant compte de la répartition des sections linguistiques figurant en page 2 :

☐ Luxembourg I Kirchberg ☐ Luxembourg II Bertrange/Mamer

Pour toute notification de l'école en relation avec la demande d'inscription, le demandeur est prié de communiquer une **adresse de courrier électronique** ainsi qu'une **adresse de courrier ordinaire valides pendant toute la durée des inscriptions** et s'engage à informer l'école de tout changement d'adresse.

Merci d'indiquer lisiblement votre :

Adresse de courrier électronique : .....

Adresse postale : .....

Souhaitez-vous que vos coordonnées et celles de l'enfant (nom, classe, adresse, numéros de téléphone et adresses de courrier électronique) soient transmises à l'Association des parents d'élèves de l'école d'inscription pour être utilisées aux fins statutaires de l'Association ? ❒ **Oui** ❒ **Non**

Les Ecoles de Luxembourg I et Luxembourg II s'engagent à respecter votre vie privée lors du traitement de vos données personnelles et de celles de votre/vos enfant(s), conformément aux dispositions de la loi modifiée du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel. Vos données personnelles seront traitées aux seules fins d'administration et d'accompagnement de votre/vos enfant(s) et éventuellement à des fins statistiques. Elles seront conservées autant que de besoin et au minimum pendant toute la durée de la scolarité de votre/vos enfant(s) à l'Ecole. Elles seront traitées de manière strictement confidentielle et ne seront communiquées qu'au seul prestataire de service de restauration avec lequel l'école a signé un contrat et ce uniquement pour les besoins de facturation des frais de cantine et à l'exclusion de tout autre tiers, à moins que la loi n'en dispose autrement. Conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès aux informations et données à caractère personnel qui vous concernent ou concernant votre/vos enfant(s), ainsi qu'un droit de rectification. Sur requête, vous avez donc la possibilité de connaître les données qui sont traitées et de corriger les inexactitudes éventuelles. Les demandes de consultation ou rectification des données doivent être adressées à Mme Papa pour l'Ecole Européenne de Luxembourg I et à Mme Michaud (primaire), Mme Thisserant (secondaire) pour l'Ecole Européenne de Luxembourg II.

Signature Parent 1/Tuteur1
NOM et Prénom

.....

Signature Parent 2/Tuteur 2
NOM et Prénom

.....

Dans le cadre de notre travail pédagogique, nous sommes amenés à utiliser des photos des enfants de l'école (pour le journal scolaire, le site Internet, dans différentes publications de l'école et, éventuellement, à l'occasion de reportages télévisés). Il ne s'agit pas de photographies individuelles d'identité, mais bien des photos de groupe ou bien des vues montrant des enfants en activité. L'absence d'instruction contraire de votre part équivaut à un accord tacite. Vous avez le droit de retirer cette permission à tout moment sur simple demande écrite.

Votre enfant nécessite-t-il un encadrement spécifique ? Oui ❑ Non ❑
Si oui, précisez le cas (cycles maternel/primaire voir page 14, cycle secondaire voir page 16 :
.....……..

Le demandeur s'engage sur la véracité des informations données ainsi qu'à communiquer tout changement futur concernant celles-ci au secrétariat de direction de l'école.

Nous, soussignés, certifions avoir pris connaissance de la "Politique d'inscription dans les Ecoles européennes de Luxembourg pour l'année scolaire 2015/2016" ainsi que du Règlement Général consultables sur le site internet des Ecoles Européennes de Luxembourg (Luxembourg I www.euroschool.lu, Luxembourg II www.eursc-mamer.lu sous « Inscriptions », Bureau du Secrétaire Général www.eursc.eu) et nous engageons à les respecter.

Nous nous engageons à communiquer l'adresse à laquelle l'enfant sera domicilié durant sa période de scolarité à l'Ecole Européenne dès que possible et à fournir un justificatif en cas de changement.

Nous nous engageons également à fournir un certificat de composition de ménage pour les résidents luxembourgeois ou tout autre document officiel faisant état de la situation de famille et de la résidence pour les non-résidents luxembourgeois.

Signature Parent 1/Tuteur1
précédée de la mention « lu et approuvé ».
NOM et Prénom

Signature Parent 2/Tuteur 2
précédée de la mention « lu et approuvé ».
NOM et Prénom

....
Date

Réservé à l'Administration de l'Ecole **Date de réception de la demande d'inscription** : ….……..
Cycle : ..... **Section linguistique** : .....**Année** : .....
Code de l'employeur : .....……
Décision de la Direction : .....……

(Mode d'emploi succinct page suivante)

- ❑ = Mettre une croix dans la case correspondant à la réponse choisie.

Pour l'inscription en **6ème ou 7ème année secondaire**, les parents sont priés de prendre contact sans tarder avec l'Administration de l'Ecole pour choisir au mieux les options qui conviennent (un document à ce sujet est à votre disposition).

Le règlement du Baccalauréat Européen impose à tout candidat d'avoir suivi intégralement les deux dernières années dans une Ecole Européenne. Tout élève provenant d'un autre système scolaire devra suivre les cours de la 6ème année secondaire de l'Ecole Européenne dès le premier jour de la rentrée scolaire.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

I. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ELEVE

Nom : ……...

Prénoms : ……. Sexe : ❑ M / ❑ F

Né(e) le : ……./……../…….

Lieu (cf. acte naissance) : ……... Pays : …….

Nationalité 1 : …….. Nat. 2 : ……...

Langue(s) parlée(s) : avec la mère : ……..

avec le père : ……...

Langue dominante de l'élève : ……...

Cycle et année demandés : Maternel ANNEE 1 2

Primaire ANNEE 1 2 3 4 5

Secondaire ANNEE 1 2 3 4 5 6 7

Section linguistique demandée : ……

L'élève a-t-il déjà été inscrit dans une Ecole Européenne : ❑ Oui laquelle : …….

❑ Non

Adresse de l'élève :

Rue : ……. N°……Bte ……...

Code postal : ……Ville : ……..Pays :……..

Tél. : …… E-mail : ……...

II. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA FAMILLE

Nombre d'enfants dans la famille : …….

Nombre d'enfants à l'Ecole Européenne : …….

Renseignements concernant les enfants qui fréquentent déjà l'Ecole Européenne :

Nom et prénom	**Section linguistique**	**Cycle**	**Classe**
……	……..	……	……
……	……..	……	……
……	……..	……	……

III. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARENTS

Nom : …….

Prénom : …….

Lien de parenté : …….

Nationalité : …… Langue 1) ……2) …….

Profession : …….

Organisme/Employeur : …….

N° personnel : …….

Type de contrat de travail : ❒ CDI ❒ CDD Date début ……..……. Date fin……..…..……

Tél. professionnel : …….. E-mail: …….

E-mail de contact : …….

Adresse :

Rue : ……. N° ……... Bte …...

Code postal : ……Ville : ……..Pays : ……

Tél. domicile : ……...Tél. portable : ……

Fax : ……...E-mail : …….

Nom : …….

Prénom : …….

Lien de parenté : …….

Nationalité : …… Langue 1) ……2) …….

Profession : …….

Organisme/Employeur : …….

N° personnel : …….

Type de contrat de travail : ❒ CDI ❒ CDD Date début ……..……. Date fin……..…..……

Tél. professionnel : …….. E-mail: …….

E-mail de contact : …….

Adresse :

Rue : ……. N° ……... Bte …...

Code postal : ……Ville : ……..Pays : ……

Tél. domicile : ……...Tél. portable : ……

Fax : ……...E-mail : …….

EN CAS DE SEPARATION/DIVORCE

veuillez indiquer le nom du parent qui exerce le droit de garde (document à fournir) :

……...

<u>TUTEUR</u> (<u>uniquement</u> lorsque l'enfant <u>ne vit pas</u> chez ses parents)

Nom : …….

Prénom : …….

Lien de parenté : …….

Nationalité : …… Langue 1) ……2) …….

Profession : …….

Organisme/Employeur : …….

N° personnel : …….

Type de contrat de travail : ❒ CDI ❒ CDD Date début ……..……. Date fin……..…..……

Tél. professionnel : …….. E-mail: …….

E-mail de contact : …….

Garde de l'enfant : ❑ Oui ❑ Non **(document de garde à fournir)**

<u>Adresse</u> :

Rue : ……. N° ……... Bte …...

Code postal : ……Ville : ……..Pays : ……

Tél. domicile : ……...Tél. portable : ……

Fax : ……...E-mail : …….

REGLES GENERALES POUR L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES DANS LES ECOLES EUROPEENNES

(Voir le Règlement général des écoles européennes, article 47.e. La version publiée sur www.eursc.eu au moment de l'inscription fait foi)

Choix de section linguistique dans les cycles maternel, primaire et secondaire

Règles pour l'enseignement des langues

a. Dans les Ecoles européennes, tous les élèves doivent obligatoirement étudier au moins trois langues. Il leur est également possible de choisir une quatrième langue en option en 4ème année secondaire et une cinquième langue comme cours supplémentaire en 6ème année secondaire.

   Aucune langue ne peut être étudiée à plus d'un niveau simultanément et différentes langues ne peuvent être étudiées au même niveau simultanément. Niveau signifie LI, LII, LIII, LIV et LV.

b. Pour l'école maternelle, les règles sont les suivantes:

   LI est enseignée à partir de l'âge de 4 ans et est la langue de la section dans laquelle l'élève est inscrit. Des règles particulières SWALS s'appliquent aux élèves des catégories I et II dans une école ne comportant pas de section correspondant à leur langue maternelle. Des dispositions particulières sont en place pour l'enseignement de l'autre langue nationale (« Other National Language ») (irlandais et maltais).

c. Pour l'école primaire et les classes 1 à 5 de l'école secondaire, les règles sont les suivantes:
   LI est enseignée à partir de la 1ère année primaire et est la langue de la section dans laquelle l'élève est inscrit. Des règles particulières s'appliquent aux élèves des catégories I et II dans une école ne comportant pas de section correspondant à leur langue maternelle.

   LII est enseignée à partir de la 1ère année primaire ; il ne peut s'agir que de DE ou EN ou FR, et cette langue doit être différente de la LI.

   En 3ème, 4ème et 5ème années secondaires, la LII d'un élève (DE, EN ou FR) constitue sa langue véhiculaire pour les cours de sciences humaines, histoire, géographie et économie.

   LIII est enseignée à partir de la 1ère année secondaire; il peut s'agir de n'importe quelle langue officielle des pays de l'Union européenne qui n'est pas étudiée en tant que LI ou LII. En 1ère année, le cours de LIII est un cours d'initiation.

   LIV est enseignée en tant qu'option à partir de la 4ème année secondaire; il peut s'agir de n'importe quelle langue officielle des pays de l'Union européenne qui n'est pas étudiée en tant que LI, LII ou LIII. En 4ème année, le cours de LIV est un cours d'initiation.

   Des dispositions particulières sont en place pour l'enseignement de l'irlandais, du maltais, du finnois et du suédois en tant qu'autre langue nationale (ONL = Other National Language).

IV. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SCOLARITE

1) POUR LES ELEVES DES CYCLES MATERNEL ET PRIMAIRE

NOM et prénom de l'élève : …….

Section linguistique demandée : ……..... Année : ……...

Etablissements scolaires fréquentés par l'élève durant les 3 dernières années scolaires :

Année scolaire	Nom de l'établissement/Pays	Classe
2012/2013	. . . . .	. . . . .
2013/2014	. . . . .	. . . . .
2014/2015	. . . . .	. . . . .

Connaissances linguistiques (spécifier le niveau) :

LANGUE	COMPRENDRE		PARLER		ÉCRIRE
	Écouter	Lire	Prendre part à une conversation	S'exprimer oralement en continu	

Renseignement complémentaire :
Votre enfant est-il inscrit à la garderie des Communautés Européennes ? ❑ Oui / ❑ Non

CHOIX DES OPTIONS

a) Langue II (1ère langue étrangère) : ❑ Allemand ❑ Anglais ❑ Français

b) Pour les élèves IRLANDAIS/MALTAIS inscrits en section anglophone :

Irlandais * ❑ matière supplémentaire Oui ❑ / Non ❑

Maltais * ❑ matière supplémentaire Oui ❑ / Non ❑

***** *Le cours choisi ne peut pas être abandonné pendant l'année scolaire.*

c) Pour les élèves finlandais en section suédoise*: finnois matière supplémentaire Oui ❑ Non ❑

Pour les élèves finlandais en section finlandaise*: suédois matière supplémentaire Oui ❑ Non ❑

***** *Le cours choisi ne peut pas être abandonné pendant l'année scolaire.*

d) Cours de religion*/morale non confessionnelle* :

❑ Catholique ❑ Orthodoxe ❑ Morale non confessionnelle

❑ Israélite ❑ Protestante

2ème choix si le nombre d'élèves est insuffisant pour créer un cours : . . . . . .

* *Le cours ne sera créé que dans la mesure de la disponibilité d'un enseignant*

(Les éventuelles demandes de changement pour l'année scolaire suivante sont à soumettre jusqu'au 30 avril.)

e) <u>Elèves présentant des difficultés nécessitant un encadrement scolaire spécifique/troubles d'apprentissage</u> 1

Votre enfant présente-t-il :

- des difficultés d'apprentissages nécessitant des aides aux apprentissages ? ❒ Oui ❒ Non

- des troubles d'apprentissages nécessitant une aide spécifique Soutien Educatif? ❒ Oui ❒ Non

Si oui, veuillez préciser :

……
……
……

joindre un diagnostic détaillé et/ou un bilan médico-psycho-pédagogique pluridisciplinaire datant de moins de deux ans, rédigé en français, anglais ou allemand et prendre contact avec la direction de l'école pour de plus amples informations.

Votre enfant a-t-il suivi une thérapie dans les domaines suivants :

Troubles du langage ❒ Oui ❒ Non
Si oui, veuillez préciser :
……
……

Troubles du comportement ❒ Oui ❒ Non
Si oui, veuillez préciser :
……
……

Votre enfant a-t-il besoin d'une assistance particulière pendant la journée scolaire ❒ Oui ❒ Non
Si oui, veuillez préciser :
……
……

f) <u>Elèves SWALS</u>

- **<u>SECTION LINGUISTIQUE DEMANDEE</u>** :

……..

Les élèves SWALS (Students Without A Language Section) seront inscrits dans la section germanophone, anglophone ou francophone. Dans ce cas, veuillez cocher la case correspondant à la Langue I :

❒ Bulgare	❒ Croate	❒ Estonien	❒ Lituanien
❒ Letton	❒ Roumain	❒ Slovaque	❒ Slovène

La Direction de l'école se réserve le droit de soumettre l'enfant à un test de langue pour vérifier sa langue dominante et choisir la section linguistique dans l'intérêt de l'enfant.

[1] cf. document disponible sur le site internet des Ecoles européennes www.eursc.eu section SOUTIEN EDUCATIF

IV. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SCOLARITE

2) POUR LES ELEVES DU CYCLE SECONDAIRE

NOM et prénom de l'élève : …….

Section linguistique demandée : ……. Année : ……...

Etablissements scolaires fréquentés par l'élève durant les 5 dernières années scolaires :

Année scolaire	Nom de l'établissement/Pays	Classe
2010/2011	. . . . .	. . . . .
2011/2012	. . . . .	. . . . .
2012/2013	. . . . .	. . . . .
2013/2014	. . . . .	. . . . .
2014/2015	. . . . .	. . . . .

Connaissances linguistiques (voir formulaire FAQ sur le site web de l'école pour évaluer le niveau de votre enfant) :

LANGUE	COMPRENDRE		PARLER		ÉCRIRE
	Écouter	Lire	Prendre part à une conversation	S'exprimer oralement en continu	

CHOIX DES OPTIONS :

a) Cours de religion*/morale non confessionnelle* :
⇨Ce cours sera dispensé en Langue II à partir de la 3ème année secondaire..

❑ Catholique ❑ Orthodoxe ❑ Morale non confessionnelle
❑ Israélite ❑ Protestante

2ème choix si le nombre d'élèves est insuffisant pour créer un cours : . . . .

** Le cours ne sera créé que dans la mesure de la disponibilité d'un enseignant*

b) Langue II (1ère langue étrangère) : ❑ *Allemand* ❑ *Anglais* ❑ *Français*

c) Pour les élèves de 1ère, 2e, 3e, 4e et 5e année: **Langue III** (2ème langue étrangère)

Choix : Allemand, anglais, espagnol, français, italien (+ Irlandais/Maltais pour les élèves Irlandais/ Maltais uniquement).

Un cours de Langue III ne peut être créé en principe que si au moins 7 élèves s'y inscrivent. Veuillez indiquer un deuxième choix si le nombre d'élèves est insuffisant pour créer un cours :

1er choix : . . . . . 2ème choix : . . . .

d) Pour les élèves de 2ème année secondaire uniquement : Latin 2 p. ❑ oui ❑ non
Les élèves doivent débuter en 2ème année l´étude du latin s´ils veulent choisir cette matière en 4ème année.

e) Pour les élèves de 3ème année secondaire uniquement : ❑ ICT 2p. ❑ Latin 2 p.
⇨ Possibilité de choisir une seule des deux options facultatives

Pour les élèves des 4e, 5e, 6e et 7e année, veuillez compléter le formulaire de choix des options.

f) <u>Elèves présentant des difficultés nécessitant un encadrement scolaire spécifique/troubles d'apprentissage</u> 1

Votre enfant présente-t-il :

- des difficultés d'apprentissages nécessitant des aides aux apprentissages? ❒ Oui ❒ Non

- des troubles d'apprentissages nécessitant une aide spécifique Soutien Educatif? ❒ Oui ❒ Non

Si oui, veuillez préciser :

……
……
……

joindre un diagnostic détaillé et/ou un bilan médico-psycho-pédagogique pluridisciplinaire datant de moins de deux ans, rédigé en français, anglais ou allemand et prendre contact avec la direction de l'école pour de plus amples informations.

Votre enfant a-t-il suivi une thérapie dans les domaines suivants :

Troubles du langage ❒ Oui ❒ Non
Si oui, veuillez préciser :
……
……

Troubles du comportement ❒ Oui ❒ Non
Si oui, veuillez préciser :
……
……

Votre enfant a-t-il besoin d'une assistance particulière pendant la journée scolaire ❒ Oui ❒ Non
Si oui, veuillez préciser :
……
……

g) <u>Elèves SWALS</u>

- **<u>SECTION LINGUISTIQUE DEMANDEE</u>** :

……..

Les élèves SWALS (Students Without A Language Section) seront inscrits dans la section germanophone, anglophone ou francophone. Dans ce cas, veuillez cocher la case correspondant à la Langue I :

❒ Bulgare	❒ Croate	❒ Estonien
❒ Hongrois	❒ Lituanien	❒ Letton
❒ Roumain	❒ Slovaque	❒ Slovène
❒ Tchèque		

La Direction de l'école se réserve le droit de soumettre l'enfant à un test de langue pour vérifier sa langue dominante et choisir la section linguistique dans l'intérêt de l'enfant.

[1] cf. document disponible sur le site internet des Ecoles européennes www.eursc.eu section SOUTIEN EDUCATIF

Pour les élèves qui tombent sous une des catégories suivantes, voir ci-dessous :

- élèves de nationalité irlandaise ou maltaise, inscrits en section anglophone
- élèves qui fréquentent la section grecque
- élèves de nationalité finlandaise, inscrits en section finlandaise
- élèves de nationalité finlandaise, inscrits en section suédoise

Veuillez compléter les cases de la section concernée.

Pour les élèves de nationalité irlandaise ou maltaise inscrits en section anglophone

Si l'élève n'a pas choisi l'irlandais ou le maltais en langue III ou IV il a la possibilité de poursuivre le cours d'irlandais/de maltais comme matière supplémentaire. Veuillez noter que ce choix peut entraîner une augmentation des heures de cours de l'élève car il ne fait pas partie de l´horaire normal.

Irlandais comme matière supplémentaire: ❑ oui ❑ non

Maltais comme matière supplémentaire: ❑ oui ❑ non

Pour les élèves de nationalité grecque qui fréquentent la section grecque

Les élèves des années 2, 3, 4 et 5 de la section grecque ont la possibilité de suivre le cours de grec ancien comme matière supplémentaire. Veuillez noter que ce choix peut entraîner une augmentation *des heures de cours de l'élève car il ne fait pas partie de l´horaire normal.*

Grec ancien comme matière supplémentaire: ❑ oui ❑ non

Pour les élèves de nationalité finlandaise inscrits en section finlandaise

Les élèves de nationalité finlandaise inscrits en section finlandaise ont la possibilité de suivre un cours de suédois comme matière supplémentaire. Veuillez noter que ce choix peut entraîner une augmentation des heures de cours de l'élève car il ne fait pas partie de l´horaire normal.

Suédois comme matière supplémentaire: ❑ oui ❑ non

Pour les élèves de nationalité finlandaise inscrits en section suédoise

Les élèves de nationalité finlandaise inscrits en section suédoise ont la possibilité de suivre un cours de finnois comme matière supplémentaire. Veuillez noter que ce choix peut entraîner une augmentation des heures de cours de l'élève car il ne fait pas partie de l´horaire normal.

Finnois comme matière supplémentaire: ❑ oui ❑ non

Appendix to the enrolment form of pupils of category II
Annexe à la demande d'inscription d'élèves des catégorie II
Anhang zum Einschreibungsantrag der Schüler der Kategorie II

CONFIRMATION – BESTÄTIGUNG *Categorie II*

PAYMENT OF SCHOOL COSTS
PAIEMENT DE FRAIS SCOLAIRES
ZAHLUNG VON SCHULKOSTEN

We the undersigned
Nous soussignés
Wir Unterzeichnete ….....……..

Parents/tutors of the pupil
Parents/tuteurs de l'élève – Eltern oder
Erziehungsberechtigte des Schülers(m/w) .....……..

understand that / déclarons avoir pris connaissance que / sind uns bewusst, dass

- all school invoices including insurance fees, baccalaureate examination fees, locker fees and other costs must be paid within 30 days of the invoice date
  toutes les factures relatives aux frais d'assurance, frais d'inscription au bac, frais de casiers etc doivent être payées endéans les 30 jours après la date de la facture
  alle Rechnungen betreffend Versicherungsbeiträge, Einschreibegebühren zum Abitur, Schließfächer usw. binnen 30 Tagen nach Rechnungsdatum zu zahlen sind.

- in case of payment being made after the specified date, interest at the legal rate (actually 3%, to be revised annually) will be charged from that date
  en cas d'un retard de paiement, des intérêts légaux (actuellement 3%, revus annuellement) seront ajoutés à compter de la date d'échéance
  im Falle einer verspäteten Zahlung, die gesetzlich vorgesehenen Verzugszinsen (z.Z. 3%, die jährlich angepasst werden) ab Zahlungsdatum erhoben werden.

…….. ……..
date/Datum TWO parents/legal guardian's signature preceded by handwritten "we agree"
signature des DEUX parents/du représentant légal précédée des mots manuscrits "pour accord"
Unterschrift der BEIDEN Eltern/des Vormundes mit dem handschriftlichen Vermerk « Einverstanden »

TABLEAU D'EQUIVALENCES DES NIVEAUX D'ETUDES

Year	European School		National schools																									
			United Kingdom				Belgium		Denmark		Germany		Greece		Luxembourg		Netherlands		Austria									
			England, Wales Northern Ireland		Scotland																							
1[I]	1st	Primary	year 2	Primary	2	Primary	1ère	Primaire	1.	Folkeskole	1.	Grund-schule	1st	Primary	1ère	Primaire	Groep 3	Basisonderwijs	1.	Volks schule		Primar Schule						
2	2nd		year 3		3		2ème		2.		2.		2nd		2ème		Groep 4		2.									
3	3rd		year 4		4		3ème		3.		3.		3rd		3ème		Groep 5		3.									
4	4th		year 5		5		4ème		4.		4.		4th		4ème		Groep 6		4.									
5	5th		year 6		6		5ème		5.		5.	Sekundarstufe I	5th		5ème		Groep 7		1.	(Real) Gymnasium Hauptschule/ Neue Mittelschule Unterstufe		Sekundar Schule						
6	1st	Secondary	year 7	Secondary	7	Secondary	6ème	Primaire	6.		6.		6th		6ème		Groep 8		2.									
7	2nd		year 8		1		1ère	Secondaire	7.		7.		1st	Lower Secondary	VII	Secondaire	1ste	School voor V.W.O.	3.									
8	3rd		year 9		2		2ème		8.		8.		2nd		VI		2de		4.									
9	4th		year 10		3		3ème		9.		9.		3rd		V		3de											
10	5th		year 11		4		4ème		10.		10.		1st	Upper Secondary	IV		4de		1.	(Real) Gymnasium Oberstufe								
11	6th		year 12		5		5ème		1. 2.	Gymnasie-skole / hf	11.	Sekundar-stufe II	2nd		III		5de		2.									
12	7th		year 13		6		6ème		3.		12.		3rd		II		6de		3.									
											13.				I				4									

Year	European School		National schools																									
			Italy				Ireland		Spain		France				Portugal			Finland		Sweden									
1[II]	1st	Primary	1a	Scuola Elementare (Primary)			1st	Primary	1°	Educacion primaria	Cours préparatoire				1°	Ensino Básico	1° ciclo	1	Comprehensive school	1	Comprehensive school							
2	2nd		2a				2nd		2°		Cours élémentaire 1ère année				2°			2		2									
3	3rd		3a				3rd		3°		Cours élémentaire 2ème année				3°			3		3									
4	4th		4a				4th		4°		Cours Moyen 1ère année				4°			4		4									
5	5th		5a				5th		5°		Cours Moyen 2ème année				5°		2° ciclo	5		5									
6	1st	Secondary	I	Scuola Media (Lower Secondary)			6th		6°		VIème	Enseignement secondaire	1er cycle		6°			6		6									
7	2nd		II				1st	Junior Certificate	1°	Educación secondaria obligatoria	Vème				7°		3° ciclo	7		7									
8	3rd		III				2nd		2°		IVème				8°			8		8									
9	4th		IV	Ginnasio	1st		3rd		3°		IIIème				9°			9		9									
10	5th		V		2nd		4th Transition		4°		Seconde		2ème cycle		10°	Ensino Secundário		1	Upper secondary	1	Upper Secondary							
11	6th		I	Liceo Classico	3rd	Liceo Scientifico	5th		1°	Bachillerato	Première				11°			2		2									
12	7th		II		4th		6th	Senior Certificate	2°		Terminale				12°			3		3									
			III		5th																							

| | European School | | National schools | | |

<table>
<tr><td></td><td colspan="2" rowspan="2">European School</td><td colspan="7">National schools</td></tr>
<tr><td colspan="4">Romania</td><td colspan="2">Bulgaria</td><td colspan="2">Croatia</td></tr>
<tr><td>1[VIII]</td><td>1st</td><td rowspan="5">Primary</td><td>1st</td><td rowspan="5">Compulsory education (învățământ obligatoriu)</td><td rowspan="4">Primary education</td><td rowspan="4">Primary school (Învățământ primar)</td><td>1st</td><td rowspan="4">Primary</td><td>1st[X]</td><td rowspan="8">Osnovna škola (Primary education)</td></tr>
<tr><td>2</td><td>2nd</td><td>2nd</td><td>2nd</td><td>2nd</td></tr>
<tr><td>3</td><td>3rd</td><td>3rd</td><td>3rd</td><td>3rd</td></tr>
<tr><td>4</td><td>4th</td><td>4th</td><td>4th</td><td>4th</td></tr>
<tr><td>5</td><td>5th</td><td>5th</td><td rowspan="4">Lower secondary Education (Învățământ secundar inferior)</td><td rowspan="4">Gymnasium (Gimnaziu)</td><td>5th</td><td rowspan="4">Lower secondary</td><td>5th</td></tr>
<tr><td>6</td><td>1st</td><td rowspan="8">Secondary</td><td>6th</td><td>6th</td><td>6th</td></tr>
<tr><td>7</td><td>2nd</td><td>7th</td><td>7th</td><td>7th</td></tr>
<tr><td>8</td><td>3rd</td><td>8th</td><td>8th</td><td>8th</td></tr>
<tr><td>9</td><td>4th</td><td>9th</td><td rowspan="2">High school -lower cycle- (liceu – ciclul inferior)</td><td>Vocational education – Arts and Trades School (învățământ profesional - Școala de arte și meserii)</td><td>9th</td><td rowspan="3">Upper -secondary</td><td>1st</td><td rowspan="3">Gimnazija -opća, jezična, klasična, prirodoslovno-matematička, prirodoslovna (Secondary education)</td></tr>
<tr><td>10</td><td>5th</td><td>10th</td><td>10th</td><td>2nd</td></tr>
<tr><td>11</td><td>6th</td><td>11th</td><td rowspan="2">Upper secondary education (Învățământ secundar superior)</td><td rowspan="2">High school -upper cycle- (liceu – ciclul superior)[IX]</td><td>Vocational – education Completion year (învățământ profesional - An de completare)</td><td>11th</td><td>3rd</td></tr>
<tr><td>12</td><td>7th</td><td>12th</td><td>Technical education - High school -upper cycle- (liceu – ciclul superior)</td><td>12th</td><td>4th</td></tr>
<tr><td></td><td></td><td></td><td>13th</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr>
</table>

[I] First year starts at age of 6

[II] First year starts at age of 6

[III] First year starts at age of 6

[IV] **Estonia**: The legislation stipulates 7 as the age at which children must start compulsory schooling

[V] **Latvia**: The legislation stipulates that part of nursery is compulsory education, 7 is the age at which children must start compulsory basic education.

[VI] First year starts at the age of 6

[VII] **Lithuania**: The legislation stipulates 7 as the age at which children must start compulsory schooling. The legislation provides for starting compulsory schooling at the age of 6. The usual practice, however, is for children to start primary school at 7 years of age.

[VIII] First year starts at age of 6

[IX] High school is including also technical education.

Romania The legislation stipulates 6 as the age of at which children start compulsory education, with the possibility for the parents to postpone the beginning of 1st grade with one year.